

## Délibération n°2024-09-24-03-CA

Relative à l'adoption des Statuts de la Fondation universitaire  
Aix-Marseille Université

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 24 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles, L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,  
**Vu** la délibération n° 2024-09-24-02 du Conseil d'administration portant approbation de constituer la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** l'accord donné ce jour par le Conseil d'administration de constituer la Fondation Aix-Marseille Université,

**Considérant** le projet de Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,

**Considérant** que ladite Fondation n'est pas dotée de la personnalité morale,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**APPROUVE** l'adoption des Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université.

**Article 2 :**

Les Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université sont annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice présents et représentés, avec 27 voix pour, 3 voix contre et une abstention.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

**Majorité absolue des membres en exercice : 19 voix**

Présents : 22 membres présents

Représentés : 9 membres représentés

Fait à Marseille, le 24 septembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **25 SEP. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **25 SEP. 2024**